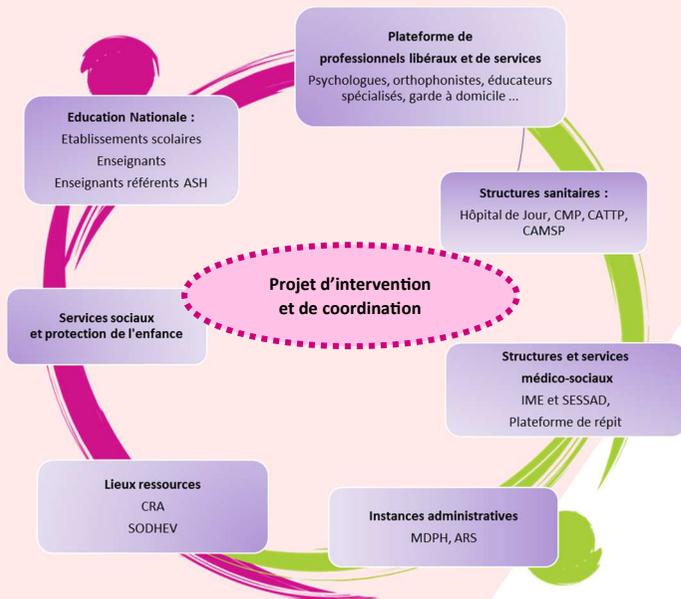
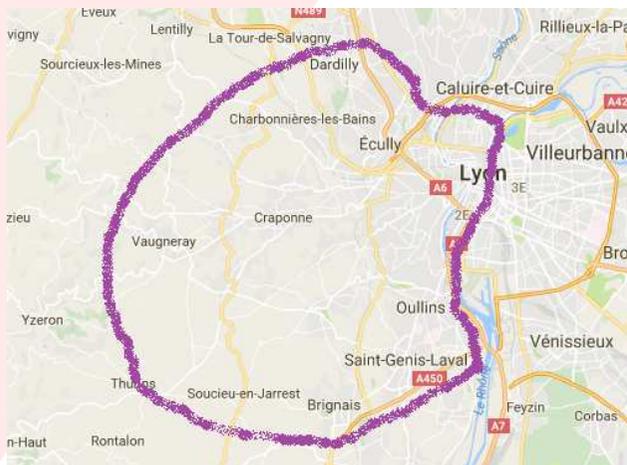


LE PCPE ET SON RÉSEAU



SECTEUR D'INTERVENTION



COORDONNÉES

Adresse

7/9, Avenue Georges Clémenceau
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
Chef de service : Myriam AUTIN

Téléphone

04-37-50-33-53

Mail

daca@lesliserons.com

PLAN D'ACCÈS



Venir en bus

- Arrêt Demi-Lune Clémenceau : lignes 55, 86, 98
- Arrêt Demi-Lune Vauboin : lignes 5, 14, 42, 73

Venir en train

Deux gares TER desservent la commune :

- Gare de Tassin-La-Demi-Lune
- Gare d'Ecully

Venir en voiture

Proximité d'une desserte autoroutière (autoroute A6, sortie Tassin-La-Demi-Lune).
Parkings à moins de 300 mètres.

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées



FONCTIONNEMENT

Le PCPE DACA est rattaché au SESSAD Mélinéa, cependant il propose des prestations et un mode de fonctionnement autonome. Il fait partie de l'association « Les Liserons ».

PUBLIC

Le PCPE DACA s'adresse à un public présentant des troubles du spectre de l'autisme âgé de 3 à 20 ans, avec une priorité pour les enfants sortants des unités DENVER et des Unités d'Enseignement Maternelle (UEM) ainsi que les enfants et adolescents en attente d'une orientation en ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux).

La durée de l'accompagnement est de 2 ans maximum.

Comment bénéficier des prestations du PCPE DACA?

- ▶ Avec une notification d'orientation MDMPH
 - Pour le PCPE DACA
 - Pour le SESSAD Mélinéa
 - Pour un ESMS
- ▶ Sans notification d'orientation MDMPH
 - Une demande devra cependant être adressée ultérieurement

ÉQUIPE

L'équipe est composée de trois professionnels :

- Une chef de service,
- Une éducatrice spécialisée, coordinatrice de parcours,
- Un psychologue.

MISSIONS

Le PCPE DACA a pour but de :

- ① **Coordonner** le parcours de l'enfant
- ② **Articuler** les différents acteurs autour du projet global
- ③ **Prévenir** les ruptures de parcours



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Nous intervenons dans le cadre des RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) et de l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux).

- ① **Evaluation** des besoins de l'enfant et des attentes de la famille
- ② **Co-construction** du projet d'intervention et de coordination avec la famille
- ③ **Structuration** d'un réseau de professionnels libéraux
- ④ **Mise en œuvre** du projet d'intervention, de sa réalisation et de son ajustement aux besoins de l'enfant et de sa famille
- ⑤ **Coordination et suivi** des interventions réalisées par les professionnels intervenant auprès de l'enfant
- ⑥ **Accompagnement** des parents pour soutenir et renforcer leurs compétences parentales
- ⑦ **Information et formations** à destination des familles et des acteurs de l'accompagnement de l'enfant